



Tours, le 15 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid 19 – Point de situation départemental sur le COVID-19 15 mars 2020 à 17h

IMPORTANT : a partir de lundi, une adresse mail de la préfecture est ouverte à tous pour poser toutes vos questions, une réponse sera faite par écrit . Merci de joindre vos coordonnées téléphoniques à votre message mail. Les messages sont à adresser à pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr

1) Nombre de cas en Indre-et-Loire

L'Indre-et-Loire compte toujours 18 cas confirmés ce 15 mars.

2) Point sur la fermeture des lieux accueillant du public

Notre territoire doit faire face à la plus grande crise sanitaire depuis un siècle.

Le virus circule activement sur le territoire, c'est pourquoi le stade 3 de l'épidémie a été déclenché hier et de nouvelles mesures strictes ont été annoncées par le Premier Ministre.

L'ensemble des mesures liées aux lieux recevant du public et aux rassemblements de personnes ont été publiées dans l'arrêté du Ministre des Solidarités et la Santé publié ce jour au Journal Officiel, et d'application immédiate.

Peuvent rester ouverts :

- Les marchés et commerces alimentaires. Cela comprend les commerces alimentaires de bouches (cavistes, chocolatiers, boulangers etc.) ;
- Les pharmacies ;
- Les stations essence ;
- Les tabac-presse. Les bars tabacs ne peuvent être ouverts que pour leur activité de

- vente de tabac : ils ne peuvent pas vendre de boisson ;
- Les banques ;
- Les services publics essentiels ;
- Les lieux de culte, mais les rassemblements et les cérémonies sont reportés.

Jusqu'à nouvel ordre, sont fermés tous les autres lieux accueillant du public et à titre d'exemple :

- Les restaurants et les cafés. Ils peuvent toutefois, en restant fermés à la consommation sur place, maintenir leurs activités de vente à emporter et de livraison. Pour les restaurants et bars d'hôtels, ils sont également fermés, mais peuvent maintenir leur activité de « room service ».
- Les commerces installés dans les centres commerciaux sont fermés sauf les commerces suivants :
 - les magasins mixtes (alimentaires et non-alimentaires). Il s'agit principalement des moyennes et grandes surfaces. La préfecture travaillera avec les gestionnaires pour permettre d'organiser l'accès aux seuls rayons alimentaires.
 - les pharmacies, les commerces alimentaires de bouche (cavistes, chocolatiers etc.), les tabacs presse.
- Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple ;
- Salles de danse et salles de jeux ;
- Bibliothèques, centres de documentation ;
- Salles d'expositions ;
- Établissements sportifs ;
- Musées ;
- Les discothèques ;
- Les écoles de conduite. En outre, annulation de tous les examens du permis de conduire pour la semaine prochaine (pour la suite les examens seront annulés semaine par semaine en fonction de l'évolution de la situation).

ATTENTION : cette liste est susceptible d'évoluer ces prochains jours.

2) Les rassemblements

Pour les lieux qui sont encore autorisés à recevoir du public, et pour tous les autres rassemblements, l'affluence doit être limitée à 100 personnes en instantané dans un lieu clos ou ouvert.

Les événements de la vie familiale et personnelle comme les mariages ne sont pas interdits pour le moment, mais nous les déconseillons fortement.

La préfète a arrêté une liste d'événements indispensable à la continuité de la vie de la nation et qui peuvent à titre dérogatoire dépasser 100 personnes. A ce jour cette liste comprend :

- la fréquentation dans les commerces alimentaires y compris ceux situés dans les enceintes des centres commerciaux ;
- la fréquentation dans les marchés alimentaires ;
- les manifestations revendicatives de voie publique déclarés en préfecture ;
- les réunions publiques à caractère électoral ;
- les rassemblements dans les services publics de transports, y compris dans les

gares routières et ferroviaires.

3) Les élections municipales se sont passées dans de bonnes conditions. La préfecture n'a pas eu de retour d'incidents majeurs dans les bureaux de votes. Nous constatons que les consignes sanitaires ont été très largement respectées. On note une baisse de la participation à 17h qui est de 34,17 % dans le département, contre 58,12 % en 2014.

4) Point sur les transports : le ministère des transports a communiqué les informations ci dessous par CP en début de l'après midi.

La règle est désormais de limiter les déplacements au maximum pour freiner la diffusion du virus.

A ce stade :

- Les transports en commun en agglomération seront maintenus pour permettre aux Français d'accomplir les déplacements strictement nécessaires.
- les transports de plus longue distance entre agglomérations – par train, car et avions - seront progressivement réduits pour limiter la propagation du virus sur le territoire national.

Tout le monde pourra retourner vers son domicile, il n'y aura pas d'arrêt brutal et pas d'arrêt complet, mais les opérateurs vont progressivement réduire leur offre entre agglomérations.

Alors que nous sommes passés au stade 3 de l'épidémie, chacun doit renoncer aux déplacements non essentiels, renoncer aux déplacements d'agrément et n'avoir recours aux transports qu'en cas de nécessité, c'est-à-dire lorsque cela est lié à la santé à l'alimentation et au travail.

Pour le travail, il est rappelé qu'il faut privilégier le télétravail et que les déplacements professionnels ne doivent être maintenus que s'il est impossible d'avoir recours au télétravail.

Pour le lundi 16 mars, les prévisions de circulation sur les lignes nationales sont les suivantes :

- TGV / TER / TRANSILIEN : 7 trains sur 10.

Puis à partir du mardi 17 mars :

- Diminution progressive du trafic longue distance pour atteindre 50% des TGV et Intercités et 2 TER sur 3.

Par ailleurs, les transports de marchandises sont maintenus pour assurer le ravitaillement des commerces essentiels. L'approvisionnement des stations-services est maintenu comme à son habitude.

Concernant le transport aérien:

- Les réservations sont en forte baisse, ce qui conduit les compagnies à réduire leurs offres.

- Air France présentera un programme très réduit, notamment pour assurer la continuité territoriale avec les Outre-mer.
- Il a été demandé aux compagnies aériennes françaises de tout mettre en œuvre pour rapatrier les Français bloqués à l'étranger. Aujourd'hui encore, des vols partiront du Maroc pour ramener les Français encore sur place.
- Les aéroports resteront ouverts. Des fermetures progressives de terminaux pour Aéroport de Paris sont à prévoir : Orly 2 à partir de mercredi et les terminaux S4 et 2G à Roissy d'ici la fin de semaine.
- Pour la Touraine, l'aéroport de Tours reste ouvert. Les liaisons vers Marrakech sont interrompues, mais les autres liaisons aériennes sont maintenues.


Contacts presse :

pref-communication@indre-et-loire.gouv.fr

www.indre-et-loire.gouv.fr

www.indre-et-loire.gouv.fr

 @Prefete37

 Préfète d'Indre-et-Loire